

**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, que lors de la **séance du conseil municipal le 21 octobre 2024** devant se tenir à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 176, 1^{re} Rue Est à Amos, à compter de 19 h 30, le conseil municipal de la Ville d'Amos statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- 1) Dérogation mineure de Mme Véronique Brière concernant l'immeuble situé au 579, route de l'Aéroport à Amos, savoir le lot 2 977 355, cadastre du Québec, afin de permettre la construction d'un garage isolé sur la propriété d'une hauteur totale de 7 mètres au lieu de 6,1 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage n° VA-964;
- 2) Dérogation mineure de Immeubles RDYL inc. concernant l'immeuble situé sur un lot de coin, soit au 2082, route 111 Est à Amos, savoir les lots 2 977 332, 3 369 741 et 4 748 390, cadastre du Québec, afin de permettre la construction d'un entrepôt (bâtiment accessoire) sur la propriété, ce qui aura pour effet de fixer :
 - sa largeur totale à 24,6 mètres au lieu de 10,0 mètres;
 - sa profondeur totale à 16,6 mètres au lieu de 10,0 mètres;
 - sa superficie totale à 408,4 mètres carrés au lieu de 150 mètres carrés;

Le tout tel que prescrit par le règlement de zonage n° VA-964.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil concernant ces demandes lors de la séance ordinaire du 21 octobre 2024. Dans l'éventualité où le conseil municipal accepte ces demandes de dérogations mineures, le tout sera dès lors considéré étant conforme à la réglementation municipale.

DONNÉ À AMOS CE 4 OCTOBRE 2024.

La greffière,

Claudyne Maurice

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 346 de la Loi sur les cités et villes)

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus fut publié sur le site Web de la Ville le 4 octobre 2024 et qu'une copie fut affichée au bureau de la Ville le même jour.

La greffière,

Claudyne Maurice

Signé le : _____